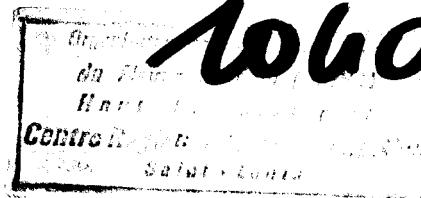


10408

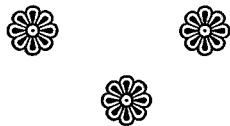


10408

# ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

(O.M.V.S.)

## CONSEIL DES MINISTRES



### 50<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OMVS

*COMMISSION DES EXPERTS*

DAKAR, LES 28, 29 et 30 JUILLET 2001

La réunion de la Commission des Experts préparatoire de la 50<sup>ème</sup> Session Ordinaire du conseil des Ministres s'est tenue à Dakar, les 28 , 29 et 30 juillet 2001.

A l'ouverture des travaux, le Haut-Commissaire, dans son message a, au nom de l'OMVS souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants.

La Commission dont la liste de présence est jointe en annexe au présent rapport, a mis en place le bureau suivant :

<input type="checkbox"/> <b>Président</b>	<b>République du Sénégal Mr Abdoulaye SENE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Rapporteur</b>	<b>République du Mali Mr Sory KAMISSOKO</b>
<input type="checkbox"/> <b>Co-rapporteur</b>	<b>Haut-Commissariat de l'OMVS Mr Ibrahima SOW Mr Mamadou Mactar SYLLA</b>
	<b>SOGED Mr Mouhamadou DIEYE</b>
	<b>SOGEM Mme Ramatoulaye KAMARA</b>

La Commission a examiné les points suivants de l'ordre du jour :

- I. Rapport d'Activités du 1<sup>er</sup> Semestre 2001 du Haut-Commissariat, de la SOGED et de la SOGEM ;**
- II. Examen du rapport du Séminaire Régional sur la Charte des Eaux et les scénarios de gestion et du projet de la Charte des Eaux ;**
- III. Examen et approbation des Etats financiers de la SOGEM et du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2000 ;**
- IV. Examen du Projet de Résolution sur le Régime fiscal et douanier de l'Opérateur Privé ;**
- V. Demande d'avance budgétaires pour la SOGEM pour l'exercice 2001 ;**
- VI. Examen du rapport du Contrôleur financier ;**
- VII. Examen du rapport du Commissaire aux Comptes ;**

## I. RAPPORT D'ACTIVITES AU 30 JUIN 2001 DU HAUT-COMMISSARIAT, DE LA SOGED ET DE LA SOGEM

### 1.1 HAUT-COMMISSARIAT

La Commission a été informée des activités du Haut-Commissariat au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2001.

Les activités ont concerné la promotion et la mise en œuvre du projet navigation, le Programme d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement (PASIE) et les activités de coordination et de promotion du programme intégré du bassin.

#### 1.1.1 Navigation

Le Haut-Commissariat a fait le point sur l'état d'avancement du projet relatif à :

- la réalisation de l'étude de cabotage : une liste restreinte de 7 groupements de bureaux d'études a été approuvée et la consultation lancée. Le délai limite de dépôt des offres est fixé au 24 septembre 2001 ;
- la promotion de la navigation de base avec l'implication des opérateurs de phosphates et l'inscription de ce projet dans les programmes d'investissements prioritaires des Etats jugées indispensables pour obtenir l'adhésion de certains Bailleurs de Fonds notamment, l'Union Européenne ;
- la promotion de la petite navigation avec la mise en place dans les jours à venir d'une société commune de transport fluvio-maritime par les opérateurs économiques des Etats-membres ; le statut de cette société et le plan d'action sont en cours d'élaboration ;

La République du Mali a confirmé l'inscription de l'étude du cabotage au Budget Spécial d'Investissement 2002 et au Programme Triennal d'Investissement 2002-2004.

Il a été souligné l'intérêt manifesté par certains opérateurs privés pour la navigation.

Il a été rappelé que le Système de Cabotage et l'accessibilité du port de Saint-Louis sont pris en compte dans le 2<sup>ème</sup> Plan Sectoriel de Transport (PST2) de la République du Sénégal.

La Commission déplore les retards enregistrés dans la mise en œuvre de cet important volet du programme de l'OMVS.

Elle recommande au Conseil des Ministres à inviter le Haut-Commissariat à faire le point sur l'état d'exécution détaillé de la matrice de relance du volet Navigation adoptée par la 34<sup>ème</sup> Session Extraordinaire du Conseil des Ministres ainsi que sur les difficultés de mobilisation du financement.

Elle réitère au Haut-Commissariat les recommandations de la 49<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres relatives à la mise en place d'un Comité de Suivi, à l'intensification des recherches de financement par des contacts directs avec les bailleurs de fonds et ce, avec l'appui des Etats.

### **1.1.2 Infrastructures**

#### **a) Bac de Bafoulabé :**

La Commission a été informée de la signature de l'accord de rétrocession du Bac de Bafoulabé et des quais entre le Haut-Commissariat et le Gouvernement de la République du Mali ainsi que du recrutement en cours, par ce pays, de l'opérateur privé.

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à veiller au respect, dans la procédure de recrutement de l'opérateur, des engagements pris auprès de la BAD pour assurer la pérennité des ouvrages et des équipements.

#### **b) Projets Routiers**

La Commission a été informée du transfert effectif des dossiers :

- Endiguements complémentaires et de la route d'accès au Barrage de Diama à la SOGED ;
- Route d'accès au Barrage de Manantali à la SOGEM.

La Commission déplore le retard constaté dans la réalisation de l'étude de faisabilité de la route Diama –Rosso dont le financement est obtenu. Elle recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à prendre les dispositions nécessaires pour le démarrage de cette étude avant la fin de l'année 2001.

#### **c) Ouvrage de Gourbassi sur la Falémé**

La Commission a été informée par le Haut-Commissariat de l'intérêt manifesté par la BID pour ce dossier.

Compte tenu de l'importance de cet ouvrage pour la mise en valeur des ressources en eau, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à prendre toutes les dispositions nécessaires, avec l'appui des Etats, pour la mobilisation effective du financement de l'étude de faisabilité.

#### **d) Contentieux du Rip-Rap**

Compte tenu de l'importance de ce problème et de ses conséquences éventuelles, le Haut-Commissariat, à la demande de la Commission, a élaboré

une note circonstanciée à l'attention de la présente Session du Conseil des Ministres.

Elle estime, par ailleurs, compte tenu des enjeux de ce dossier, que le Haut-Commissariat soit appuyé par les compétences disponibles au niveau des Etats.

En conséquence, elle recommande la mise en place d'un Comité ad-hoc chargé de suivre ce dossier.

### 1.1.3 PASIE

Après l'exposé du Haut-Commissariat sur le PASIE, la Commission recommande la tenue d'une réunion des instances du PASIE, à savoir le Comité de Suivi du POGR, le Groupe Consultatif et le Comité de Pilotage et ce, au plus tard en septembre 2001.

Elle recommande, par ailleurs, la tenue de la réunion ad-hoc des hydrologues pour la validation des barèmes de transformation hauteur-débits avant la tenue de la CPE d'Août 2001.

#### a) *Programme d'Appropriation des Emprises*

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter la SOGEM à prendre toutes les dispositions pour la poursuite de l'assistance des représentants locaux actuels de l'Ingénieur Conseil aux structures locales (CNC, CLC), pour l'appropriation des entreprises de la Ligne Ouest et ce jusqu'à la fin des travaux.

#### c) *Electrification Rurale*

La Commission recommande au Conseil des Ministres de réitérer au Haut-Commissariat la recommandation de la 49<sup>ème</sup> Session relative à l'organisation d'une réunion ad hoc aux fins d'arrêter la liste des villages devant bénéficier des investissements.

La Commission, pour des raisons sociales, recommande au Conseil des Ministres d'inviter la SOGEM à étudier les possibilités d'électrification du village de Manantali situé entre le barrage et la cité SOGEM.

#### d) *Projets de Lutte contre la Pauvreté*

La Commission a été informée par le Haut-Commissariat des conclusions de l'atelier régional sur les projets de lutte contre la pauvreté tenu en fin février – début mars 2001 à Dakar.

La Commission a pris acte du dépôt par un Etat-membre de son rapport. Les deux autres Etats se sont engagés à transmettre au Haut-Commissariat leur rapport dans les meilleurs délais.

Dans ce cadre, la Commission rappelle la nécessité d'organiser, dans les meilleurs délais, le séminaire sur la problématique de développement hydro-agricole dans le bassin.

#### **1.1.9 Modèle Macro-économique**

La Commission constate que ce dossier n'a pas connu d'évolution significative.

Elle recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à prendre les dispositions qui s'imposent pour l'internalisation et la mise à jour permanente du modèle.

#### **1.1.10 Code de l'Environnement du Bassin du fleuve Sénégal**

La Commission a pris acte de l'inventaire des textes effectué par le Haut-Commissariat au 30 juin 2001.

La Commission estime que cet inventaire doit être complété et actualisé.

Elle rappelle l'importance pour l'OMVS de disposer d'un code de l'environnement pour garantir la prise en compte de la dimension « Environnement » dans toutes les activités menées dans le bassin du fleuve Sénégal.

A cet effet, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à prendre toutes les dispositions utiles pour élaborer dans les meilleurs délais ce code de l'environnement en rapport avec les services compétents des Etats.

#### **1.1.11 L'Observatoire de l'Environnement**

La Commission a noté avec satisfaction la tenue de l'atelier de lancement des activités de l'Observatoire de l'Environnement en juin 2001.

Elle rappelle l'urgence de disposer d'un observatoire opérationnel.

Dans ce sens, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à procéder, dans les meilleurs délais, au recrutement de l'Expert SIG et à la mise en place effective des moyens adéquats de l'Observatoire (réfection des locaux, achat des équipements et matériels).

#### **1.1.12 Programme de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du Bassin du fleuve Sénégal (Projet GEF)**

La Commission a pris acte de l'état d'avancement de ce programme qui vient en complément au PASIE.

Elle rappelle que le processus de préparation de ce projet doit s'achever à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2001.

En conséquence, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter :

- les Etats-membres à finaliser l'élaboration des rapports nationaux et ;
- le Haut-Commissariat à veiller à la mise en œuvre du programme de participation publique.

#### **1.1.13 Coopération avec la République de Guinée**

La Commission réitère la recommandation faite à ce sujet lors de la 49<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres.

La Commission suggère au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à multiplier les initiatives pour approfondir et diversifier la coopération avec la République de Guinée.

#### **1.1.14 Centre Régional de Documentation (C.R.D.)**

La Commission a été informée des actions réalisées et des difficultés liées à la collecte des informations et à la mise en place d'un réseau d'échanges des données.

La Commission a noté avec satisfaction les efforts réalisés dans ce domaine.

Par ailleurs, la Commission a constaté que les recommandations de la 49<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres relatives :

- à l'appui aux Cellules Nationales et aux antennes du CRD pour la mise en place d'unités documentaires ;
- à la validation par la SOGED et la SOGEM du plan de classification du manuel de gestion des documents administratifs et des archives de l'OMVS ;
- à l'évaluation et à l'organisation des archives de la SOGED et de la SOGEM,

n'ont pas été appliquées.

Elle recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à mettre à la disposition du CRD les moyens requis pour réaliser sa mission.

#### **1.1.15 Service Communication et Relations Extérieures (SCRE)**

La Commission a été informée des activités menées par le Haut-Commissariat dans ces domaines.

La Commission déplore l'insuffisance des ressources humaines et financières mises à la disposition de ce Service et l'absence d'un plan de communication adapté.

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à prendre toutes les dispositions nécessaires pour rendre opérationnel cet important service.

Compte tenu de l'importance des activités de documentation, d'information, d'éducation et de communication, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à engager une réflexion approfondie sur le Centre Régional de Documentation (CRD) et le Service de Communication et de Relations Extérieures (SCRE).

#### **1.1.16 Gestion Administrative et Financière**

La Commission, après avoir salué l'assainissement de la situation financière du Haut-Commissariat et les efforts consentis dans ce sens par les Etats-Membres, a indiqué qu'il y avait lieu de faire apparaître dans le Rapport d'Activités le compte concerné par le dépôt à terme de 700.000.000 FCFA ainsi que les intérêts créditeurs générés par ledit dépôt.

A cet égard, la Commission rappelle que le Haut-Commissariat aurait dû solliciter l'autorisation du Conseil des Ministres pour procéder à un tel placement.

S'agissant de l'endettement vis-à-vis des Institutions sociales, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à procéder avec diligence au versement des droits restant dus, après réconciliation des comptes. Elle suggère, à cet effet, d'organiser, à Dakar, au plus tard le 15 Octobre 2001 une rencontre avec toutes les Institutions concernées.

Concernant plus généralement l'endettement de l'Organisation, la Commission recommande la tenue à Dakar d'un Comité ad hoc regroupant les Etats-Membres, le Haut-Commissariat et les Sociétés (SOGED et SOGEM) à l'effet de proposer des solutions, en vue d'un apurement définitif. Cette réunion devra se tenir avant fin Octobre 2001.

Pour ce qui est de la comptabilisation des versements effectués par les Etats-Membres au titre des arriérés de contributions, la Commission suggère au Conseil des Ministres de demander au Haut-Commissariat de revenir à l'orthodoxie en la matière en logeant les arriérés de contribution, dans le compte du Fonds Spécial et les contributions de l'exercice courant dans le Compte Général de Fonctionnement.

En ce qui concerne le Centre Régional de Documentation (C.R.D.), la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à prendre toutes les dispositions nécessaires à son bon fonctionnement, afin d'en faire une des structures-phare de l'O.M.V.S. telle

que souhaitée par les Autorités de l'Organisation. Pour ce faire, la Commission recommande que l'autonomie de gestion du CRD soit restaurée.

Dans ce cadre, il convient de mettre rapidement à sa disposition un véhicule en bon état de fonctionnement.

## I.2 SOGED

La Commission a été informée des activités d'exploitation et de maintenance du barrage de Diamal.

La Commission a noté avec satisfaction la bonne tenue et la stabilité du barrage obtenues grâce aux opérations d'entretien périodique réalisées par la SOGED.

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'engager la SOGED à poursuivre ses efforts en vue du maintien du barrage de Diamal en bon état de conservation et de fonctionnement.

La Commission a enregistré avec satisfaction l'obtention auprès de la BAD du financement des Etudes de Restauration des Axes Hydrauliques alimentés par le fleuve Sénégal et de Tarification des prélèvements d'eau.

La Commission a été informée que le Bailleur de Fonds demande qu'un Comité de Pilotage de ces études soit mis en place

La Commission a également pris bonne note de l'accord de principe du Fonds Koweïtien de financer l'étude de réparation et de consolidation des Endiguements du fleuve Sénégal de Diamal à Rosso.

La Commission a été informée des difficultés de recouvrement des redevances, notamment auprès des usagers agricoles.

Aussi, recommande t-elle au Conseil des Ministres d'inviter les Etats-membres à veiller au paiement régulier des redevances de prélèvements d'eau.

La SOGED a présenté la situation administrative et financière de son rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2001 au 30 Juin 2001.

Le Haut-Commissariat, la SOGED et la SOGEM ne s'étant pas réunis comme demandé par la Commission pour statuer sur la situation des arriérés de contributions et de redevances relatives à l'exercice 1997, la Commission recommande la tenue d'une réunion avant la fin du mois d'Octobre 2001, entre les trois structures pour régler cette question.

## 1.3 SOGEM

La Commission a été informée de l'état d'avancement du projet Energie.

est en cours. A ce propos, la Commission a relevé que l'étude de ces questions aurait dû précéder la signature du contrat avec l'opérateur privé.

## II PROJET DE LA CHARTE DES EAUX

### 2.1 Séminaire Régional sur la Charte des Eaux et choix des scénarios de gestion (élection hydraulique)

Le séminaire consacré à la Charte des Eaux et au choix des scénarios de gestion des eaux a permis de retenir 6 (six) scénarios à l'issue de la sélection hydraulique.

Le séminaire avait également recommandé en perspective de la présente Session du Conseil des Ministres, que le Haut-Commissariat fasse réaliser l'analyse coûts – bénéfices et multicritères de ces scénarios et finaliser le projet de Charte des Eaux.

Concernant le compte rendu du Séminaire Régional sur la Charte des Eaux, un Etat-membre a estimé que sa demande relative à l'analyse des scénarios « sans soutien de crue » n'a pas été prise en compte dans le présent compte rendu soumis à la réunion des Experts.

Dans ce cadre, une correspondance a été adressée au Haut-Commissariat de l'OMVS.

En conséquence, l'Etat-membre réaffirme la nécessité de la prise en compte, dès à présent, de cette préoccupation par le Consultant chargé de l'Etude « Coûts & Bénéfices ».

Deux autres Etats-membres estiment que, compte tenu des engagements déjà pris dans le cadre des conventions de financement sur le projet Energie passées avec les Bailleurs de Fonds, en particulier avec la Banque Mondiale, les scénarios à retenir doivent nécessairement comporter un « soutien de crue ». D'ailleurs, le calcul du productible énergétique et le protocole tarifaire tiennent compte de ce soutien de crue.

### 2.2 Examen du Projet de Charte des Eaux

La Commission constate que des questions préalables à l'examen et à l'adoption de la Charte des Eaux ne sont pas encore réglées à savoir :

- La tenue de la réunion du Comité ad-hoc des juristes des Etats-membres en vue de régler certaines questions juridiques liées à la Charte et de garantir sa cohérence avec les textes de base de l'OMVS telle que recommandée par le Séminaire Régional ;
- La finalisation des manuels de gestion des réservoirs de Diama et de Manantali ;

- L'adoption d'un scénario de gestion des eaux résultant de l'analyse coûts et bénéfices et multicritères des scénarios découlant de la sélection hydraulique.

En conséquence, la Commission estime que la Charte des Eaux dans sa version actuelle ne peut pas être présentée au Conseil des Ministres.

Elle recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à prendre les dispositions nécessaires pour finaliser l'ensemble du dossier selon les délais retenus dans le cadre du contrat signé avec ESKOM - Entreprises.

### **III. EXAMEN ET APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE LA SOGEM ET DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE POUR L'EXERCICE 2000.**

La SOGEM a présenté ses états financiers au titre de l'exercice 2000 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes certifiant les comptes dudit exercice, avec des réserves. La Commission, après en avoir discuté a décidé de les soumettre à l'Assemblée Générale en lui recommandant d'en faire l'examen à la lumière des observations du Commissaire aux Comptes.

### **IV. EXAMEN DU PROJET DE RESOLUTION SUR LE REGIME FISCAL ET DOUANIER DE L'OPERATEUR PRIVE.**

La Commission, après avoir pris connaissance de la partie du contrat de la S.E.M. relative au régime fiscal et douanier et à l'issue de longs débats a souhaité entendre le Directeur Général de la SOGEM sur la nature et l'étendue de l'exonération à accorder à l'opérateur privé dans le cadre de son contrat.

Suivant les explications du Directeur Général de la SOGEM, il est apparu que l'exonération accordée couvre aussi bien l'activité d'exploitation que la rémunération due à l'exploitant, la S.E.M.

Sur la base de ces explications, la Commission a décidé de soumettre ces informations à l'examen du Conseil des Ministres.

### **V. DEMANDE D'AVANCE BUDGETAIRE DE LA SOGEM POUR L'EXERCICE 2001.**

La Commission, après avoir entendu la SOGEM et le Haut-Commissariat, a mandaté un comité ad hoc pour le traitement de la demande d'avance budgétaire de la SOGEM pour un montant de 500.000.000 FCFA.

Sur la base des conclusions de ce comité (rapport en annexe), la Commission recommande au Conseil des Ministres :

- d'autoriser l'imputation sur le Fonds Spécial la somme de 106.143.705 FCFA à titre d'avance remboursable par la SOGEM. Ce montant

correspond au solde du Fonds Spécial après, notamment, déduction, des paiements au titre de l'exercice 2001, des autorisations d'imputation sur le Fonds Spécial accordées par le Président du Conseil des Ministres et des montants de l'endettement vis à vis des Institutions Sociales.

- ▶ d'inviter la SOGED à payer à la SOGEM le reliquat restant dû par la SOGED au titre des arriérés de redevances relatives à l'exercice 1997. Le montant de ce reliquat serait de 94.816.387 FCFA
- ▶ d'inviter la SOGEM à rechercher le reliquat de l'avance sollicitée soit 244.000.000 FCFA auprès d'autres sources de financement.

## **VI. RAPPORT DU CONTROLEUR FINANCIER**

La Commission, après avoir entendu le rapport du Contrôleur Financier ainsi que les réponses du Haut-Commissariat, a formulé les observations et recommandations suivantes :

- pour la tenue de la comptabilité matières, le Haut-Commissariat est invité à prendre toutes les mesures nécessaires dans ce domaine ;
- pour la rubrique « autres dépenses », il conviendrait d'en donner le détail dans le Rapport d'Activités ;
- en ce qui concerne les relations de travail entre les organes de contrôle et le Haut-Commissariat, une amélioration devrait être apportée pour garantir les meilleures conditions d'exercice des opérations de contrôle ;
- pour ce qui est des données sur lesquelles le Contrôleur Financier fonde son analyse, il est recommandé au Conseil des Ministres d'inviter celui-ci à constituer sa propre base à partir des pièces comptables traitées sans attendre le Rapport d'Activités du Haut-Commissariat.

## **VII. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément à l'usage, la Commission suggère au Conseil des Ministres d'examiner le rapport à huis clos.

## **RECOMMANDATIONS GENERALES**

A l'issue des travaux, la Commission recommande au Conseil :

- d'engager les différentes structures de l'OMVS à adjoindre à leurs rapports d'activités les matrices de suivi des décisions et recommandations arrêtées lors des trois dernières sessions ;

- d'inviter le Haut-Commissariat à intensifier les recherches de financement en privilégiant les contacts directs avec les bailleurs de fonds et en sollicitant l'appui des Etats ;
- d'engager la SOGEM et la SOGED à tenir les réunions statutaires de leurs instances d'administration dans les délais qui tiennent en compte des sessions ordinaires du Conseil des Ministres de l'OMVS ;
- d'engager le Haut-Commissariat, la SOGEM et la SOGED à veiller à l'information régulière des ministères de tutelle de l'OMVS.

### **LA COMMISSION**

ANNEXE**LISTE DE PRESENCE**

<b>PAYS / PRENOMS</b>	<b>NOM</b>	<b>ORGANISME / FONCTIONS</b>
-----------------------	------------	------------------------------

**MALI**

Housseini DICKO	Délégué Général à l'Intégration Africaine
Alfousseini SOW	Juriste – D.G.I.A.
Boubacar TOURE	CT - MEF
Sory KAMISSOKO	CT/Cellule OMVS
Amadou TANDIAN	CT/MMEE
Malick ALHOUSSEINI	CT/ MMEE

**MAURITANIE**

Moustapha Ould MAOULOUD	CT/MHE – CN / OMVS
Mohamed Lemine Ould DAHI	DG/LTE
Isselmu Ould Mohamed M'BADY	D.Adj. MF
Alassane Chérif GUISSET	DT/SONADER
Ousmane TALL	RPE/SONELEC

**SENEGAL**

Ababacar NDAO	CN/OMVS/MMEH
Astou FAYE FALL	MMEH
Ousmane DIA	SAED / St-Louis
Mamadou TINE	MAEUASE/DAJC/D
Seydou SAGNA	DE/MMEH
Ndèye Dior MBACKE	CNC / Sociologue
Sakhaly NDIAYE	Adj. Directeur de la Dette et des Investissements
Abdoulaye SENE	CT / MMEH
Saloum CISSE	CT / MMEH
Ousmane TRAORE	CN / OMVS

**HAUT-COMMISSARIAT**

Abdoul BA	Conseiller Juridique
Mohamed Fadel ABDRABOU	Directeur Technique
Oumar BA	Directeur Administratif et Comptable
Pape Moctar NDIAYE	Contrôleur Financier
Mamadou DIOUF	Commissaire aux Comptes
Ibrahima SOW	Chef du Personnel
Mbacké GUEYE	Directeur CRD
Tamsir NDIAYE	Chef Bureau Observation de Env.

Bakary OUATTARA  
Mamadou Mactar SYLLA  
Malang DIATTA  
Boubacar CAMARA  
Yaya Amadou SOW  
Mahamadou SACKO  
Isselmou SENHOURY  
Cheikh Hamallah TRAORE

Expert DT  
Expert DT

## **SOGED**

Mouhamadou Makhtar DIEYE  
Bouba CAMARA  
Mohamed Ould DIDI

Directeur Relations avec les Usagers  
Directeur Technique  
Directeur Administratif et Financier

## **SOGEM**

Ramatoulaye KAMARA  
Mountaga DIALLO  
Ahmed Ould HAMADI  
Mamadou KONATE

Conseiller Juridique  
Directeur Technique  
Directeur Financier  
Assistant D.G.

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en place effective des financements auprès des Etats-membres.

#### **e) Etude des Ouvrages de Féloù et de Gouina**

La Commission a été informée de l'achèvement des études de base relatives aux aspects topographiques. la fin des travaux de l'étude est prévue en février 2002.

La Commission déplore le retard enregistré par cette étude.

#### **1.1.4 Commission Permanente des Eaux (C.P.E.)**

La Commission recommande au Conseil des Ministres l'adoption des rapports de la 40<sup>ème</sup> réunion de la CPE et de la réunion extraordinaire tenues respectivement en juin 2001 à Saly-Portudal et en juillet 2001 à Bamako.

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les structures techniques de l'Organisation à veiller au respect des recommandations.

#### **1.1.5 Suivi Hydrologique**

La Commission a été informée des actions de suivi des prélèvements effectuées par le Haut-Commissariat dont le dernier rapport a été transmis aux Etats en début juillet 2001.

La Commission déplore que les informations relatives aux débits prélevés en période d'étiage ne soient pas disponibles.

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat au respect des décisions et recommandations de la 36<sup>ème</sup> Session Extraordinaire du Conseil des Ministres relatives au suivi des prélèvements et des écoulements.

#### **1.1.6 Projet d'appui à la gestion de l'eau**

La Commission a été informée de la signature entre le Haut-Commissariat et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) de la Convention sur le Projet d'Appui à la gestion de l'eau.

Par ailleurs, la Commission constate qu'en plus du Programme d'Optimisation de la Gestion des Réservoirs (POGR), un certain nombre d'études et de projets traitant tous des aspects relatifs à la gestion de l'eau sont actuellement programmés ou mis en œuvre, à savoir :

- le projet d'appui à la gestion de l'eau du fleuve Sénegal ;
- l'étude de relèvement des plans d'eau ;
- l'étude des affluents et défluents ;
- le plan d'alerte

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat, en relation avec la SOGED et la SOGEM, à élaborer un rapport afin :

- de rappeler les termes de référence et les objectifs de ces études et projets ;
- de rechercher les synergies entre ces études et projets, et avec les études antérieures notamment le Projet de Prévision de débit et de Gestion des Ouvrages communs ;
- d'étudier la possibilité d'harmoniser ces études.

Ce rapport devra être transmis aux Etats avant la réunion de la C.P.E. d'octobre 2001.

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat, en relation avec la SOGEM et la SOGED à organiser un Symposium sur la gestion des ressources en Eau du bassin du fleuve Sénégal. Ce symposium qui regrouperait les compétences nationales et internationales, sera l'occasion de procéder à une évaluation des actions engagées dans ce domaine.

#### **1.1.7 Le Comité Régional de Planification (C.R.P.)**

La Commission a été informée que le 6<sup>ème</sup> CRP se tiendra au courant du mois de septembre 2001 sur le thème « situation de l'Agriculture dans le Bassin du fleuve Sénégal ».

La Commission a été informée du dépôt du rapport sur la situation de l'agriculture par un Etat-membre et de l'élaboration en cours d'une note technique par le Haut-Commissariat sur la problématique de l'Agriculture irriguée.

La Commission réitère l'importance de cet organe de planification et recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à le redynamiser.

#### **1.1.8 Programme Régional de développement Hydro-agricole**

La Commission a été informée de l'intérêt manifesté par la BID, le Fonds Koweïtien et la FAO.

La Commission rappelle que cette question a fait l'objet de la résolution n°004/CCEG/XIIème/MLD/B/98 d'avril 1998 de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement.

La Commission déplore l'état d'avancement de ce volet.

Aussi, recommande t-elle au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à tout mettre en œuvre pour l'élaboration de ce programme.

La Commission a noté avec satisfaction l'opérationnalité depuis mai 2001 de l'ensemble du système Est, de la mise en eau réussie du 1<sup>er</sup> groupe de la Centrale de Manantali depuis le 20 juillet 2001 et de la signature le 26 juillet 2001 à Bamako du contrat avec l'Opérateur professionnel (ESKOM Entreprises).

La Commission a pris bonne note de la confirmation des dates de réception provisoire des groupes et de la réalisation de l'ensemble des lignes et postes du système Ouest d'ici à fin Avril 2002.

La Commission a été informée du règlement de tous les problèmes administratifs bien posés à l'Administration Mauritanienne.

La Commission a été informée par un Etat-membre que les problèmes administratifs invoqués dans le rapport d'activités de la SOGEM ne reflètent pas la réalité.

En tout état de cause, la Commission estime que les dérapages éventuels sur le calendrier de la ligne Ouest ne peuvent être justifiés, en aucun cas, par les affirmations relatives aux problèmes administratifs évoqués dans le rapport de la SOGEM.

La Commission recommande, par ailleurs, au Conseil des Ministres de l'OMVS d'engager la SOGEM à mieux gérer les chantiers ouverts dans les trois (3) pays, notamment dans le sens du respect des dispositions de l'Organisation régissant la grille salariale et la politique de recrutement du personnel.

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter la SOGEM à veiller à la mise en cohérence des délais des différents chantiers afin de permettre la disponibilité de l'Energie pour la ligne Ouest en Avril 2002.

Aussi, recommande t-elle au Conseil des Ministres d'engager la SOGEM à améliorer les conditions pour un meilleur suivi du chantier de la ligne Ouest.

Pour la phase transitoire de production d'énergie, la Commission demande au Conseil des Ministres d'engager la SOGEM à trouver, dans les meilleurs délais, une solution adéquate à la facturation aux sociétés d'électricité des Etats-membres de l'énergie produite durant cette phase.

Enfin, la Commission se félicite de la signature de l'accord de construction et de maintenance du système de câbles de garde à fibres optiques entre la SOGEM et les trois sociétés nationales de télécommunications des Etats-membres.

La Commission a, par ailleurs, exprimé sa vive préoccupation quant au sort à réservé au personnel, compte tenu de la liberté de recrutement dont dispose l'Opérateur même si, celui-ci accordera la priorité au personnel de la SOGEM. La même préoccupation vaut pour la réorganisation de la SOGEM dont l'étude